

Comment gérer les périodes de référence pour le temps de travail en cas de congé sans solde ?

Réponse courte

En application des arts. [L.211-6](#) et [L.211-7](#) du Code du travail, lors d'un congé sans solde dans le secteur SAS, les **périodes de référence du PTI** (Plan de Travail Individualisé) sont **suspendues** pour la durée exacte de l'absence. La **convention SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027)** distingue selon les types de congé sans solde les droits conservés ou suspendus pendant l'absence. La période de référence est prolongée de la durée du congé, sans rattrapage des heures non prestées. L'avenant contractuel formalisant le congé sans solde constitue une modification des conditions de travail et doit être établi conformément aux exigences de la **loi du 24 juillet 2024** sur la transparence des conditions de travail. La gestion doit garantir une **traçabilité** complète des modifications dans le registre des heures selon l'art. [L.211-29](#).

Définition

Dans le **secteur SAS**, les **périodes de référence du PTI** désignent les intervalles temporels servant de base au calcul de la **durée hebdomadaire** de travail selon l'art. [L.211-6](#). La **convention SAS 2025-2027** peut établir des régimes distincts selon la nature du congé sans solde : certains congés maintiennent des droits conventionnels (avancement d'ancienneté, primes) tandis que d'autres entraînent une suspension complète des avantages conventionnels. Le **congé sans solde** constitue une suspension du contrat de travail par accord mutuel des parties, qui doit être formalisée par un avenant écrit conformément aux obligations de transparence contractuelle.

Questions fréquentes

Comment l'employeur doit-il gérer concrètement la suspension des périodes de référence ?

L'employeur doit enregistrer précisément les dates dans le système de gestion, recalculer automatiquement la nouvelle période de référence en excluant la durée du congé, ajuster les compteurs de temps de travail, documenter tous les changements dans le registre obligatoire (article [L.211-29](#)), et informer le salarié par écrit des nouvelles modalités.

Que se passe-t-il avec les périodes de référence du temps de travail pendant un congé sans solde au Luxembourg ?

Les périodes de référence du PTI (Plan de Travail Individuel) sont automatiquement suspendues pendant un congé sans solde conformément à l'article 9 de la convention SAS et aux articles [L.211-6](#) et [L.211-7](#) du Code du travail. La période de référence est prolongée de la durée exacte du congé sans solde.

Quelle différence existe-t-il entre les congés sans solde de l'article 18 et de l'article 19 de la convention SAS ?

Les congés sans solde de l'article 18 maintiennent certains droits et sont éligibles à la prime unique de 3.670€, tandis que ceux de l'article 19 entraînent une suspension complète des droits conventionnels et sont exclus de cette prime.

Quelles conditions doivent être remplies pour suspendre valablement les périodes de référence lors d'un congé sans solde ?

Il faut une demande formelle écrite au moins 2 mois avant la date souhaitée, un accord écrit de l'employeur mentionnant les dates et modalités, une notification officielle de suspension du contrat, et un avenant contractuel signé précisant l'impact sur les périodes de référence.

Conditions d'exercice

Pour qu'une suspension valide des périodes de référence soit mise en place lors d'un congé sans solde dans le secteur SAS, les conditions suivantes doivent être réunies.

Condition	Exigence
Demande formelle	Demande écrite du salarié adressée à l'employeur, en respectant un délai de prévenance raisonnable
Accord écrit employeur	Accord mentionnant explicitement les dates de début et fin et les modalités de suspension
Avenant contractuel	Avenant signé par les deux parties précisant l'impact sur les périodes de référence et le PTI
Transparence	Respect des obligations de la loi du 24 juillet 2024 sur les conditions de travail transparentes
Documentation	Enregistrement précis dans le registre des heures (art. L.211-29) selon les standards SAS

Modalités pratiques

L'employeur doit mettre en œuvre les actions suivantes pour une gestion conforme de la suspension des périodes de référence.

Action	Détail
Enregistrement	Dates de début et fin du congé sans solde inscrites dans le système de gestion du temps
Recalcul de la période de référence	Nouvelle période calculée en excluant intégralement la durée du congé
Ajustement des compteurs	Suspension de l'acquisition d'heures selon le PTI pendant l'absence
Documentation registre	Toutes les modifications documentées dans le registre prévu à l'art. L.211-29
Information salarié	Nouvelles dates de référence et modalités de reprise communiquées par écrit
Reprise du travail	Bases des périodes de référence prolongées, sans rattrapage des heures non prestées

Pratiques et recommandations

Établir une procédure interne détaillée de traitement des congés sans solde avec modèles types conformes à la **convention SAS 2025-2027** et aux exigences de la loi du 24 juillet 2024. **Implémenter** des contrôles systématiques des calculs automatisés de temps de travail et **désigner** un responsable RH qualifié pour la validation des ajustements et la conformité. **Maintenir** une **traçabilité** complète des modifications avec horodatage et signatures pour se prémunir contre tout contentieux devant le **tribunal du travail**.

Cadre juridique

Référence	Description
Art. <u>L.211-5</u>	Durée normale du travail (40h/semaine)
Art. <u>L.211-6</u>	Organisation du temps de travail et périodes de référence
Art. <u>L.211-7</u>	Plan d'organisation du travail (PTI) : établissement et contenu
Art. <u>L.211-22 et s.</u>	Heures supplémentaires et majorations
Art. <u>L.211-29</u>	Registres obligatoires des heures de travail et conservation
Art. <u>L.241-1</u>	Principe de non-discrimination pendant la suspension du contrat
Convention SAS 2025-2027	Dispositions sur les congés sans solde, le PTI et les droits conservés pendant l'absence
Loi du 24 juillet 2024	Renforcement des obligations de documentation et de transparence contractuelle

La gestion des périodes de référence lors d'un congé sans solde nécessite une **vigilance particulière** pour garantir l'exactitude des calculs et le respect des droits du salarié selon la **convention SAS 2025-2027**. Tout litige relatif à cette gestion relève de la compétence du **tribunal du travail**.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.